



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

syndicats mixtes

Question écrite n° 103469

## Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'application du taux de TVA aux syndicats mixtes au titre du service informatique et technologie. Selon la direction générale des finances publiques l'ensemble des services réalisés par un syndicat mixte pour ses membres au titre des technologies de l'information et de la communication constituent des prestations de services sur demande. L'application du taux de TVA à un syndicat mixte agissant en qualité d'autorité publique dans un but d'intérêt général pourrait remettre en cause le système de mutualisation de services et de coopération entre une personne publique et ses membres. Elle souhaiterait connaître les intentions et la position du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103469

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mars 2017](#), page 2284

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)